



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration n°004.2024
Séance du 12 avril 2024

7 membres présents (4 en exercice / 3 procurations)

Présents :

- Anne-Catherine GOETZ
- Alfred OBERLIN
- Nathalie MOTTE
- Peggy MIQUEE
- Marc MUNCK

Procuration :

- Delphine CHRISTOPHE

Excusés :

- Antoine EHRET
- Joseph SIMEONI
- Michel SPITZ

Objet : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE L'OSM (004.8.9/24)

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération 215/8.9/744 en date du 14 décembre 2022 de la Ville de Mulhouse créant juridiquement la Régie personnalisée de l'OsM et adoptant ses statuts ;

Exposé des motifs :

La Régie personnalisée de l'OsM a été créée juridiquement par délibération de la Ville de Mulhouse en date du 14 décembre 2022, avec effet au 1er janvier 2023. La délibération a également adopté les statuts de la Régie personnalisée et déterminé les membres du Conseil d'Administration (Etat, Ville de Colmar, Collectivité européenne d'Alsace). A partir du 1er janvier 2024, la régie personnalisée bénéficiera d'un budget propre.

Considérant que la politique tarifaire de l'Orchestre symphonique de Mulhouse n'a pas été ré-évaluée ces 10 dernières années et compte-tenu du contexte inflationniste général, l'OsM a mené une réflexion visant à dynamiser ses recettes. Cette démarche s'inscrit dans un projet de long terme visant à accroître ses ressources propres.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil d'Administration de modifier la grille tarifaire de l'Orchestre symphonique de Mulhouse à partir de la saison 2024-2025 selon l'annexe 1 attachée à la présente délibération.

Délibéré

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve cette proposition ;
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces administratives nécessaires.

PJ : 1 annexe

La Présidente
Mme Anne-Catherine GOETZ



*La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité
Elle sera publiée sur le site Internet de l'OSM et conservée à son registre des délibérations
Le masculin vaut neutre dans la présente rédaction*

Annexe 1

Catégorie	Zone	Tarif unitaire en 2023-2024	Nouveau tarif unitaire
Plein tarif	1	27 €	30 €
	2	23 €	25 €
	3	17 €	17 €
Tarif abonné	1	22 €	24 €
	2	17 €	18 €
	3	13 €	13 €
Tarif Jeune & solidaire	Unique	8 €	Tarif identique Augmentation de l'âge limite de 26 à 30 ans
	1	15,89 €	18 €
Fidélité normal	L'abonnement	143 €	162 €
	2	13,89 €	15 €
	3	12,89 €	13,89 €
Fidélité réduit	L'abonnement	106 €	106 €
	1	12,89 €	14,56 €
	2	11,78 €	13,1 €
Fidélité solidaire	L'abonnement	97 €	106 €
	3	8,56 €	8,56 €
	Unique	77 €	77 €
Passion normal	L'abonnement	5,00 €	5,6 €
	1	45 €	50 €
	2	16 €	18 €
Passion réduit	L'abonnement	80 €	90 €
	3	14 €	15 €
	Unique	70 €	75 €
Passion solidaire	L'abonnement	12 €	12 €
	1	59 €	59 €
	2	12,80 €	14,40 €
Concerts du nouvel an 2024 à La Filature	L'abonnement	64 €	72 €
	3	10,80 €	12,00 €
	Unique	54 €	60 €
Divin	L'abonnement	8,60 €	8,60 €
	1	43 €	43 €
	2	6 €	7 €
Passe-temps	L'abonnement	30 €	35 €
	3	10 €	12 €
	Unique	- €	- €
+ Augmentation de l'âge limite de 26 à 30 ans	L'abonnement	8 €	10 €
	Unique	8 €	10 €